



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 23 mai 2023

Apprentissage : faire le bon choix en 2023 !

Le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion lance une campagne de valorisation de l'apprentissage auprès des jeunes, de leurs parents et des entreprises

La période de fin d'année scolaire approche, les questions sur l'orientation sont nombreuses pour les jeunes qui envisagent de poursuivre leurs études.

Pour informer et continuer à viser l'objectif d'1 million de contrats d'apprentissage chaque année d'ici 2027, le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion lance, à partir de ce mardi 23 mai, une campagne média de valorisation et de

recrutement - via la radio, les réseaux sociaux et le digital - adressée aux jeunes et à leurs parents. Une campagne hors-média s'adresse également aux entreprises pour les inciter à recruter des apprentis. Ils sont invités à faire le choix de l'apprentissage pour la rentrée 2023 à travers des témoignages d'apprentis et maîtres d'apprentissage de multiples horizons professionnels et plus particulièrement sur des secteurs en tension.

A quelques mois de la rentrée, il y a plus de 325 000 opportunités d'apprentissage disponibles en ligne : candidatez !

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/apprentissage>

Plus de 830 000 contrats ont été signés en 2022, soit une progression de 14% par rapport à 2021.

Depuis la loi de 2018, l'apprentissage s'est considérablement développé : en 5 ans, le nombre de nouveaux contrats dans le secteur privé a été multiplié par 2,8. Aujourd'hui, la plupart des secteurs d'activités, dont les secteurs très en pointe et d'avenir, ont désormais développé l'apprentissage pour former les jeunes générations à leurs métiers, qu'ils soient liés à l'industrie, au service, à l'agriculture, à la restauration ou à d'autres volets de l'économie française.

L'apprentissage : tremplin vers l'emploi pour des milliers de jeunes

Si l'apprentissage permet aux jeunes d'apprendre en pratiquant, de bénéficier de l'expérience de professionnels tout en étant rémunérés, et de valoriser les savoir-être et les comportements au-delà des résultats scolaires, il est aussi une véritable porte d'entrée dans le monde du travail pour les jeunes. Le niveau d'insertion professionnelle n'a cessé de croître depuis 2019 : dans les douze mois qui ont suivi l'obtention de leur diplôme, 75% des jeunes apprentis de niveau CAP à BTS avaient décroché un emploi.

Soutien aux entreprises : l'aide de 6 000 € pérennisée jusqu'en 2027

Au vu du succès du dispositif d'aides financières pour l'embauche d'apprentis, le Gouvernement a réaffirmé son soutien aux entreprises en proposant de maintenir une aide à l'embauche de 6000€ pour que les entreprises continuent d'accueillir et de former des apprentis. Cette aide unique, simple et lisible s'applique à tous

les contrats signés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. Par souci de lisibilité et de visibilité pour les entreprises qui préparent leurs recrutements, le Président de la République a annoncé, en janvier 2023, le renouvellement de cette aide jusqu'à 2027.

Plus d'informations sur la campagne dans la fiche en annexe

« En passant de 321 000 à plus de 830 000 apprentis par an, nous constatons que les moyens déployés depuis 2018 pour développer l'apprentissage ont porté leurs fruits. Nous le mesurons : grâce à l'apprentissage, le taux d'insertion dans l'emploi des jeunes s'améliore. Nous continuerons donc à soutenir les entreprises souhaitant s'engager dans cette démarche jusqu'à la fin du quinquennat. »

Olivier DUSSOPT, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

« Notre investissement dans l'apprentissage est inédit car cette voie de formation fait ses preuves : depuis notre réforme de 2018, l'apprentissage est devenu à l'image de notre économie : porté par les TPE-PME, par tous les niveaux de diplômes et qualification et en bonne santé sur l'ensemble du territoire. Cet investissement est nécessaire et contribue à soutenir l'emploi des jeunes, dont le taux de chômage est au plus bas, et notre politique du plein-emploi. Cette voie, c'est le bon choix pour tous les jeunes qui cherchent leur voie et que nous accompagnons avec 1Jeune1Solution. C'est aussi le bon choix pour toutes les entreprises qui cherchent leur relève et que nous aidons avec une aide simple, lisible et unique prolongée jusqu'à 2027. »

Carole GRANDJEAN, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels

Contacts presse :

Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
Cabinet de M. Olivier DUSSOPT

Mél : sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr

tel : 01 49 55 31 27

**Ministère délégué chargé de l'Enseignement et de la
Formation**

professionnels

Cabinet de Mme. Carole GRANDJEAN

mél : sec.presse.cabfr@cab.efp.gouv.fr

tél : 01 49 55 32 52



Pour que les jeunes et les entreprises fassent le choix de l'apprentissage en 2023, le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion lance une campagne de communication à partir du 23 mai.

En valorisant différents métiers à travers des témoignages d'apprentis et de maîtres d'apprentissage, le parti pris de cette campagne est de mettre en avant des conseils afin d'aiguiller les entreprises dans l'embauche d'apprentis, mais également de guider les jeunes en pleine réflexion sur leur orientation ainsi que leurs parents souhaitant les accompagner dans cette démarche.



Un dispositif de communication s'adressant à trois cibles – jeunes entre 15 et 29 ans (avec un focus sur les jeunes de 15 à 18 ans), leurs parents et les entreprises – est déployé à partir du 23 mai.

Des vidéos témoignages réalisées dans toute la France (avec des duos d'apprentis et maîtres d'apprentissage) et **des spots audios** seront diffusés :

- en digital et sur les réseaux sociaux (TikTok, Snapchat, Facebook et Instagram) du 22 mai au 13 juillet ;
- à la **radio** du 27 mai au 13 juin.

Cette campagne de visibilité est complétée par des kits de communication à destination de tous les acteurs susceptibles de démultiplier la portée des messages clés de la campagne. Ainsi, entreprises, les acteurs de l'emploi et de l'insertion et les centres de formation pourront promouvoir à leur tour l'apprentissage autour d'eux à l'aide d'affiches, d'articles et de visuels prêts à l'emploi.



